

LA MAIN DANS LE SAC

# Washington tente de voler 1,5 milliard de dollars pour payer ses salariés du CNT

*par Thierry Meyssan*

Les États-Unis ont tenté de s'emparer lundi dernier d'1 500 000 000 de dollars appartenant à l'État libyen, mais en ont été empêchés in extremis par l'Afrique du Sud. Les documents produits lors de cet épisode, et que révèle le Réseau Voltaire, attestent que les membres du CNT et leurs fonctionnaires sont directement salariés par un organe US.

RÉSEAU VOLTAIRE | TRIPOLI (LIBYE) | 16 AOÛT 2011



**Susan E. Rice, représentante  
permanente des États-Unis à l'ONU.**  
©UN Photo/Paulo Filgueiras

**M**ardi 9 août 2011, Sana Khan, secrétaire du Comité des sanctions mis en place par la résolution 1970 du Conseil de sécurité, a transmis aux membres du Comité un avis émanant de l'ambassadrice Susan Rice, représentante permanente des États-Unis à l'ONU.

Dans cette missive, dont le Réseau Voltaire s'est procuré une copie [document téléchargeable au bas de cette page], Washington informe le Comité de son intention de dégeler 1 500 000 000 de

dollars appartenant à la Banque centrale de Libye, à l'Autorité libyenne d'investissement, à la Banque étrangère de Libye, au Portefeuille d'investissement libyen en Afrique et à la Compagnie nationale libyenne du pétrole.

Arguant que ce dégel est légal lorsque les fonds sont destinés à des fins humanitaires ou civiles (article 19 de la Résolution 1970 [1]), Washington indique qu'il affectera unilatéralement cette somme comme suit :

- ▶ 500 000 000 de dollars à des organisations humanitaires de son choix « *pour répondre aux besoins humanitaires actuels et à ceux que l'on peut anticiper, dans la ligne de l'appel des Nations Unies et de ses mises à jour prévisibles* » ;

- ▶ 500 000 000 de dollars à « *des sociétés d'approvisionnement en fuel et en biens humanitaires nécessaires* » ;

- ▶ 500 000 000 de dollars au Temporary Financial Mechanism (TFM) pour « *payer les salaires et les dépenses de fonctionnement des fonctionnaires libyens, des dépenses alimentaires, de l'électricité et d'autres achats humanitaires* ». Sur cette somme, 100 000 000 de dollars seront provisionnées afin d'être ultérieurement affectés aux besoins humanitaires des Libyens dans les zones non contrôlées par le Conseil de transition nationale (CNT) lorsque celui-ci aura établi « *un mécanisme crédible, transparent et effectif* » pour les leur transmettre.

En clair, les États-Unis ont informé le Comité des sanctions de leur intention de s'emparer 1,5 milliard de dollars qu'ils attribueraient pour un tiers à leurs propres services humanitaires (USAID...), pour un second tiers à leurs propres multinationales (Exxon, Halliburton etc.), et pour le restant au TFM, un bureau du LIEM, lequel n'est qu'un organe officieux créé par Washington et avalisé par le Groupe de contact pour administrer la Libye [2].

Washington a fait savoir qu'il considérerait avoir l'accord tacite du Comité des sanctions dans les cinq jours suivant la réception de sa notification.

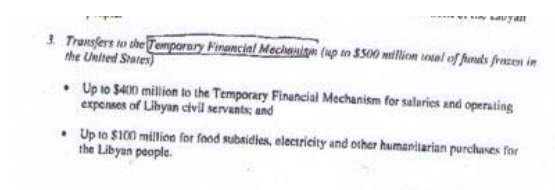
Malheureusement, la Libye ne pouvait pas s'opposer à ce vol, car elle n'est pas représentée à ce Comité. En effet, son ancien

ambassadeur a fait défection, et —en violation de l'Accord de siège— le Département d'État n'a toujours pas délivré de visa à son nouvel ambassadeur.

Washington entendait bien profiter de cette absence forcée pour s'emparer du butin. Au demeurant, la France a déjà ouvert une brèche en volant 128 millions de dollars dans les mêmes conditions.

C'est en définitive le représentant permanent de l'Afrique du Sud, l'ambassadeur Baso Sangqu, qui a fait obstacle à la manœuvre.

Outre la rapacité des États-Unis, cet invraisemblable épisode confirme que l'auto-proclamée « *Libye libre* » de Benghazi et Misrata n'est pas gouvernée par le Conseil national de transition (CNT). Celui-ci n'est qu'une façade, au demeurant fort lézardée. L'Est de la Libye, contrôlé par l'OTAN, est administré par le *Libyan Information Exchange Mechanism* (LIEM), un organe informel, sans personnalité juridique, mis en place à Naples par les seuls États-Unis, même si certains de ses employés sont des Italiens.



Les fonds que l'on présente comme attribués au CNT sont en réalité remis au LIEM qui les utilise pour salarier les membres du CNT et leurs fonctionnaires. La différence est de taille : le Conseil national de transition n'a pas de politique propre, il se contente d'exécuter la politique des États-Unis. Et c'est bien normal lorsque l'on sait que le CNT n'a pas été formé lors des événements de Benghazi, mais plusieurs années avant à Londres comme un gouvernement provisoire en exil.

Par conséquent, l'action militaire des États-Unis et de leurs alliés de l'OTAN ou du Conseil de coopération du Golfe n'a pas pour objectif de mettre en œuvre la protection des civils prévue par la résolution 1973, et encore moins la « *libération des Libyens* », mais bien la colonisation du pays.

Thierry Meyssan

## Documents joints



Fac similé du document original du Comité des sanctions des Nations Unies

(PDF – 4.5 Mo)

[1] « **Résolution 1970 sur la Libye** », *Réseau Voltaire*, 26 février 2011.

[2] « **Libye : Washington prépare sa revanche** », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 21 juillet 2011.

Source : « **Washington tente de voler 1,5 milliard de dollars pour payer ses salariés du CNT** », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 16 août 2011, [www.voltairenet.org/a171146](http://www.voltairenet.org/a171146)